

Organisation du service des petites vacances 2012/2013

A compléter et à retourner au secrétariat du
Cabinet pour le vendredi 21 septembre 2012

Cachet de l'établissement : Cité scolaire BERTRAN DE BORN - PERIGUEUX

Coordonnées précises du chef d'établissement (ou de son adjoint) durant les congés scolaires :

Nom, prénom : Jean-Philippe LADEVEZE

Adresse : 5 rue Charles MANGOLD 24000 PERIGUEUX

Tél. fixe : 05 53 07 52 23 Portable : 06 77 02 74 00

Annexe 1

<u>Vacances</u> Départ après la classe et reprise le matin des jours indiqués	<u>Date de fermeture de l'établissement</u>	<u>Nom et qualité de la personne de permanence</u>	<u>Coordonnées téléphoniques de la personne de permanence</u>
<u>Toussaint :</u> Vendredi 26 octobre 2012 Lundi 12 novembre 2012	du lundi 29 octobre 2012 au soir au lundi 12 novembre 2012 au matin	lundi 29 octobre 2012, Mme BOST, intendance dimanche 11 novembre, 2013 M. LARRIEU, Principal adjoint	Standard du lycée : 05 53 06 60 00 Téléphone de service : 06 77 02 73 96 Proviseur : 06 77 02 74 00
<u>Noël :</u> Vendredi 21 décembre 2012 Lundi 7 janvier 2013	du vendredi 21 décembre 2012 au soir au lundi 07 janvier 2013 au matin	dimanche 06 janvier 2013, Mme DELMAS, Intendance	Standard du lycée : 05 53 06 60 00 Téléphone de service : 06 77 02 73 96 Proviseur : 06 77 02 74 00
<u>Hiver :</u> Vendredi 1 ^{er} mars 2013 Lundi 18 mars 2013	du lundi 04 mars 2013 au soir au lundi 18 mars 2013 au matin	lundi 04 mars 2013, M. PARISOTTO, Intendance dimanche 17 mars 2013, Mme BOST, intendance	Standard du lycée : 05 53 06 60 00 Téléphone de service : 06 77 02 73 96 Proviseur : 06 77 02 74 00
<u>Printemps :</u> Vendredi 26 avril 2013 Lundi 13 mai 2013	du vendredi 26 avril 2013 au soir au lundi 13 mai 2013 au matin	dimanche 12 mai 2013, M. PRUAL, CPE	Standard du lycée : 05 53 06 60 00 Téléphone de service : 06 77 02 73 96 Proviseur : 06 77 02 74 00



Année scolaire 2012-2013
Organisation des services
pendant les week-ends
et les vacances
téléphone de service :
0677027396
téléphone proviseur :
0677027400

Vacances de la zone C	
Rentrée des enseignants	lundi 3 septembre 2012
Rentrée scolaire des élèves	mardi 4 septembre 2012
Toussaint	du vendredi 26 octobre 2012 au lundi 12 novembre 2012
Noël	du vendredi 21 décembre 2012 au lundi 7 janvier 2013
Hiver	du vendredi 01 mars 2013 au lundi 18 mars 2013
Printemps	du vendredi 26 avril 2013 au lundi 13 mai 2013

Début des vacances d'été (*) vendredi 5 juillet 2013

(*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Année scolaire 2013-2014

Rentrée des enseignants	lundi 02 septembre 2013
Rentrée scolaire des élèves	mardi 03 septembre 2013

Les permanences de week-end sont assurées par les personnels de catégories A et B susceptibles d'être logés, avec ou sans dérogation, par roulement établi en début d'année par le chef d'établissement. La permanence prend effet du vendredi après les cours au lundi 8h00. Pendant la durée de la permanence, le fonctionnaire de service doit être joignable sur le téléphone de service et disponible. Le fonctionnaire de service doit particulièrement régir à une éventuelle urgence dans la nuit du vendredi au samedi (présence des étudiantes de CPGE).

Les dimanches précédant une rentrée de vacances, le week-end de PÂQUES et le week-end de PENTECÔTE sont prévus dans le tableau de permanence des week-ends.

Le chef d'établissement arrête et soumet aux Conseils d'Administration les dates d'ouverture et de fermeture de la cité scolaire. Il en informe les autorités concernées (Inspection Académique, Conseil Général et Conseil Régional), les Pompiers, la Police Municipale et la Gendarmerie. Pendant les périodes de fermeture de l'établissement, un message enregistré sur répondeur indique la date de réouverture de l'établissement et la possibilité, en cas d'urgence, de contacter le chef d'établissement sur son téléphone portable professionnel. En cas d'éloignement de PERIGUEUX, le chef d'établissement dispose des numéros de téléphone portable de ses collaborateurs, des personnels logés et, avec leur accord, de personnels ressources qui doivent lui permettre à distance de faire face à une situation d'urgence.

Les jours d'ouverture de l'établissement pour l'année scolaire 2012-2013 en dehors des périodes scolaires sont :

- le samedi 27 et le lundi 29 octobre 2012 pendant les vacances de TOUSSAINT
- le samedi 22 décembre 2012 pendant les vacances de fin d'année
- le samedi 02 et le lundi 04 mars 2013 pendant les vacances d'hiver
- le samedi 27 avril 2013 pendant les vacances de printemps
- le lundi 08, le mardi 09, le mercredi 10, le jeudi 11, le vendredi 12, le lundi 15, le mardi 16, le mercredi 17, le jeudi 18 et le vendredi 19 juillet 2013 au début des vacances d'été
- le mercredi 21, le jeudi 22, le vendredi 23, le lundi 26, le mardi 27, le mercredi 28, le jeudi 29 et le vendredi 30 août 2013 à la fin des vacances d'été

Cela représente 06 jours de permanence pendant les petites vacances et 18 jours pendant les vacances d'été.

Madame VETELET, Messieurs LARRIEU, TRAN et LADEVEZE se partagent la responsabilité administrative des 18 journées d'ouverture en juillet et août, soit 4 ou 5 journées chacun. Ils organisent par ailleurs leur présence dans l'établissement en concertation, selon les besoins des services et en informent leurs collaborateurs.

Pendant les petites vacances, les journées d'ouverture de l'établissement correspondent aux journées de présence des agents et nécessitent donc une responsabilité administrative exercée par un personnel de catégorie A ou B. Mesdames BOST, DELMAS, DUFRESNE et Monsieur PARISOTTO, dans le cadre de leur horaire annuel dû, doivent organiser leur présence pendant ces périodes, en concertation, de façon à ce que les 06 journées d'ouverture soient couvertes. Les samedis sont considérées comme des journées fermées au public. Il n'y a pas de service de loge, courrier ou standard et l'horaire de fin de service est celui de fin du service des agents (14h30).

Ils organisent le reste de leur service en accord avec le responsable de leur service au même titre que les autres personnels administratifs, selon leurs statuts et leurs obligations. Le tableau en annexe doit leur permettre de calculer au mieux ces horaires avant de les soumettre à approbation.

Le service des agents de la région est calculé sur la base de leur horaire annuel dû. Il doit répondre à certaines exigences du service. Un service de loge, (ouverture, courrier et standard téléphonique) est assuré les jours d'ouverture au public jusqu'au 19 juillet et à partir du 21 août de 8h à 12h et de 13h à 17h (mais pas les samedis).

Les personnels d'éducation (CPE) sont présents jusqu'au vendredi 12 juillet et à partir du lundi 26 août 2013. Ils organisent le service des Assistants d'Education pendant ces périodes selon les besoins du service et les obligations de chacun(e).

Tout changement dans l'organisation doit être soumis à l'approbation du chef d'établissement.

En cas de dispositif particulier à mettre en place, en particulier hors période scolaire (concours Grandes Ecoles, stages de LV, hébergements divers ...), le chef d'établissement, avec l'accord des personnels concernés et dans le respect de leurs statuts, prendra, à titre exceptionnel, les dispositions nécessaires.

Le Proviseur,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'P' followed by a horizontal line.

Jean-Philippe LADEVEZE



Permanences de week-end

08/09 septembre 2012 :	M. PRUAL
15/16 septembre 2012 :	M. TRAN
22/23 septembre 2011 :	M. LADEVEZE
29/30 septembre 2012 :	Mme BOST
06/07 octobre 2012 :	Mme DELMAS
13/14 octobre 2012 :	Mme LACOMBE
20/21 octobre 2012 :	M. LADEVEZE
dimanche 11 novembre 2012 :	M. LARRIEU
17/18 novembre 2012 :	M. PARISOTTO
24/25 novembre 2012 :	M. PRUAL
01/02 décembre 2012 :	M. TRAN
08/09 décembre 2012 :	Mme VETELET TIFFREAU
15/16 décembre 2012 :	Mme BOST
dimanche 06 janvier 2013 :	Mme DELMAS
12/13 janvier 2013 :	Mme LACOMBE
19/20 janvier 2013 :	M. LADEVEZE
26/27 janvier 2013 :	M. LARRIEU
02/03 février 2013 :	M. PARISOTTO
09/10 février 2013 :	M. PRUAL
16/17 février 2013 :	M. TRAN
23/24 février 2013 :	Mme VETELET-TIFFREAU
dimanche 17 mars 2013 :	Mme BOST
23/24 mars 2013 :	Mme DELMAS
30/31 mars et 01 avril 2013 :	Mme LACOMBE
06/07 avril 2013 :	M. LADEVEZE
13/14 avril 2013 :	M. LARRIEU
20/21 avril 2013 :	M. PARISOTTO
dimanche 12 mai 2013 :	M. PRUAL
18, 19 et 20 mai 2013 :	M. TRAN
25/26 mai 2013 :	Mme VETELET-TIFFREAU
01/02 juin 2013 :	Mme BOST
08/09 juin 2013 :	Mme DELMAS
15/16 juin 2013 :	Mme LACOMBE
22/23 juin 2012 :	M. LADEVEZE
29/30 juin 2013 :	M. LARRIEU



Responsabilité administrative pendant les vacances

- vacances de TOUSSAINT

samedi 27 octobre 2012 : Mme BOST

lundi 29 octobre 2012 : Mme BOST

- vacances de fin d'année

samedi 22 décembre 2012 : Mme DELMAS

- vacances d'hiver

samedi 02 mars 2013 : M. PARISOTTO

lundi 04 mars 2013 : M. PARISOTTO

- vacances de printemps

samedi 27 avril 2013 : Mme DUFRESNE

- début des vacances d'été

lundi 08 juillet 2013 : M. LARRIEU

mardi 09 juillet 2013 : M. LARRIEU

mercredi 10 juillet 2013 : M. LARRIEU

jeudi 11 juillet 2013 : M. LARRIEU

vendredi 12 juillet 2013 : M. TRAN

lundi 15 juillet 2013 : M. TRAN

mardi 16 juillet 2013 : M. TRAN

mercredi 17 juillet 2013 : M. TRAN

jeudi 18 juillet 2013 : M. LADEVEZE

vendredi 19 juillet 2013 : M. LADEVEZE

- fin des vacances d'été

mercredi 21 août 2013 : M. LADEVEZE

jeudi 22 août 2013 : M. LADEVEZE

vendredi 23 août 2013 : M. LADEVEZE

lundi 26 août 2013 : Mme VETELET-TIFFREAU

mardi 27 août 2013 : Mme VETELET-TIFFREAU

mercredi 28 août 2013 : Mme VETELET-TIFFREAU

jeudi 29 août 2013 : Mme VETELET-TIFFREAU

vendredi 30 août 2013 : Mme VETELET-TIFFREAU